

L'ÉCHO DES FALAISES

Journal de Leclercville ❖ Octobre 2020

Message du maire

Bonjour à tous

Octobre marque le début de l'automne, cette période de l'année où nous avons l'habitude de nous préparer pour le grand confinement que nous impose la saison hivernale. En cette année de pandémie, le confinement prend un sens très particulier, puisque le confinement nous est, en partie, imposé par la santé publique. Sans reprendre les recommandations du Dr Arruda, je veux insister sur le fait que ses recommandations sont d'un caractère collectif, pour ainsi nous assurer les meilleures chances possibles de traverser cette période de crise avec le moins d'effet possible sur la santé de nos proches et de nos concitoyens.

Pour ce qui est de notre municipalité, le conseil prend très au sérieux la situation présente. Nous avons fermé le Parc de l'Île pour nous conformer aux recommandations du gouvernement, mais surtout, pour protéger nos bénévoles qui se trouvaient exposés à la transmission de la maladie. Nos bénévoles qui sont très précieux dans le fonctionnement du Parc de l'Île et dans l'ensemble des activités communautaires de la municipalité. Ils méritent que nous soyons prudents à leur égard.

Dans le même ordre d'idée, le Conseil s'est tenu à huis clos pour protéger la santé de tous, citoyens et conseillers. (vidéo) Vous pourrez adresser vos questions ou commentaires par écrit au bureau de la municipalité. Tout en étant conscient que cette situation n'est pas agréable pour chacun, nous espérons pouvoir reprendre les séances avec public rapidement.

Vous pouvez contacter nos employés au bureau municipal pour toute question entourant la pandémie.

Gardons espoir que cette période difficile soit de courte durée et ainsi, notre communauté pourra reprendre ces activités habituelles !

Merci à tous, pour votre entière collaboration, et surtout, de garder un œil attentif aux personnes seules qui pourraient nécessiter une aide particulière.

Denis Richard, maire



Table des matières

Message du maire	1
Publication municipale	2-3-
Autres informations	4-5-6-7

DATE DE TOMBÉE : 30 octobre 2020

PROCHAINE PARUTION : 6 novembre 2020

Veuillez faire parvenir vos articles à l'adresse suivante :

mun.leclercville@videotron.ca

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2020-162 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2019-151

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2020, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2020-162 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2019-151 AYANT POUR OBJETS :

D'établir des normes relatives à la protection des talus et à la gestion des eaux pluviales.

1. Conformément à l'arrêté ministériel 2002-074 du ministre de la Santé et des Services Sociaux ainsi qu'à la résolution 2020-10-186, nous invitons toute personne intéressée à transmettre des questions, des observations ou des commentaires **par écrit** à l'adresse courriel suivante : dg@munleclercville.qc.ca ou à les déposer dans la boîte située à l'entrée du bureau municipal au 1014, rue de l'Église, au plus tard le 26 octobre à 12h (midi).
2. Toute personne adressant une question, une observation ou un commentaire doit indiquer son nom et des coordonnées pour qu'on puisse la rejoindre au besoin (courriel, téléphone, etc.).
3. Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Ce projet de règlement concerne toutes les zones, tant urbaines qu'agricoles. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité ou en demander une copie au bureau municipal.

Le 9 octobre 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière,
Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, LUCIE BEAUDOIN, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, et mis sur le site internet et publié dans l'Écho des Falaises le 9^e jour d'octobre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9 octobre 2020.

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Principales décisions prises par le conseil municipal d'octobre 2020

- Autoriser la directrice générale à prélever un montant de 2 310 \$ dans les surplus pour couvrir les dépenses liées à l'élection partielle 2020;
- Soutenir l'organisme Accès-Logis auprès du gouvernement pour des investissements pour des logements sociaux et communautaires;
- Soutenir le Cercle des Fermières pour une demande de subvention à Nouveaux Horizons pour l'installation de jeux pour les aînés et des bancs dans le Parc de l'Île;
- Nommer monsieur Charles-Étienne Beudet, conseiller no 1, pour siéger au conseil d'administration de la CDECL;
- Suite à l'appel d'offres public (SEAO), octroyer le contrat de déneigement du secteur urbain pour une durée de cinq (5) ans (soit jusqu'en 2025) à Les Entreprises Édouard Paquette pour un montant global de 232 094 \$ plus les taxes applicables;
- Accepter les conditions prévues à l'entente de principe pour la fourniture de services pour la gestion de la collecte

des matières résiduelles entre les municipalités participantes, prendre acte que la municipalité de Villeroy se propose pour agir à titre de municipalité mandataire pour la gestion administrative de l'entente et nommer madame Lucie Beaudoin, directrice générale à titre de membre du comité inter municipal pour la gestion des matières résiduelles et de nommer monsieur Denis Richard, maire, à titre de substitut;

- Adopter le Règlement 2020-159-1 modifiant le règlement de zonage 2019-151 visant à contingenter le nombre de maisons de tourisme dans certaines zones;

- Adopter le 1^{er} projet de règlement 2020-162 modifiant le règlement de zonage 2019-151 visant à établir des normes relatives à la protection des talus et à la gestion des eaux pluviales;

- Fixer au 26 octobre 2020 à 12h (midi) la date limite pour recevoir les commentaires des citoyens concernant le 1^{er} projet de règlement 2020-162 (consultation publique écrite – arrêté ministériel 2020-074).



Chasse aux trésors pour l'halloween

Comme vous savez, cette année nous sommes tous dans l'incertitude concernant l'halloween. Nous aimerions inviter les villageois à décorer afin d'égayer et de souligner cette importante fête familiale.

Une chasse aux trésors sera organisée au cœur du village. Le point de départ sera à l'arrière de l'école la Falaise et vous pourrez débiter le parcours à compter de 13h samedi le 31 octobre. Il y aura au total 23 affiches dans le village. Nous invitons les parents à préparer des sacs de bon

bons pour leurs enfants et les distribuer à chacun des points d'arrêt. Une collation sera remise aux enfants à la fin du parcours.

Les exigences sanitaires seront respectées et les enfants auront un halloween agréable.

Si toutefois le gouvernement autorise à passer l'halloween de façon traditionnelle, l'activité aura quand même lieu pour ceux qui désirent y participer.

Pour information, contactez Mariève Lemay au (418) 806-2676. Bienvenue à tous!

À cause des nouvelles recommandations, prenez note que les cours de danse country sont annulés. Nous vous tiendrons informés des développements. Merci de votre compréhension.





Régions de Québec et
Chaudière-Appalaches

Résolution du club : FADOQ Messenger de l'Amitié Leclercville

Objet **Annulation de l'Assemblée générale annuelle 2019-2020**

Considérant que :

- Le club n'a pas pu tenir son assemblée générale annuelle (AGA) 2019-2020 au printemps 2020, en raison de la pandémie de la COVID-19.
- La situation de la pandémie se poursuit et que plusieurs mesures sanitaires et de désinfection doivent être mises en place pour assurer la sécurité des membres.
- La difficulté d'avoir une salle/un local disponible permettant de respecter la distanciation sociale de 2 mètres entre les participants.
- La reprise des activités est peu probable dans les circonstances actuelles.
- Le Club est limité au niveau de l'accès à son local.
- La décision de la Santé publique de désigner la Région Chaudière-Appalaches comme Zone Rouge,
- La demande du Premier Ministre du Québec d'observer une période de confinement de 28 jours,

Le Conseil d'Administration du Club FADOQ Messenger de l'Amitié de Leclercville a pris la décision d'annuler l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'année 2019-2020 ; de tenir l'AGA 2020-2021 au printemps 2021 lorsque la situation le permettra et de déposer les documents de l'exercice 2019-2020 (rapports financier et d'activités) lors de cette assemblée.

Les membres du CA s'engagent à prendre les moyens nécessaires (chaînes téléphoniques, lettre, communiqué dans le journal local, etc.) pour informer les membres de cette décision.

D'ici là, les administrateurs actuels demeurent en poste et s'acquittent de leurs tâches et responsabilités au meilleur de leurs connaissances pour assurer la bonne marche de la corporation et sa saine gestion.

Proposée par : Diane Poulin. appuyée par Hortense Bernard

Adoptée à l'unanimité

Signature du secrétaire : _____ Date : le 2 10 20

Réal Beaudet



Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

La 3^e voie de collecte fera son arrivée au printemps 2021

Sainte-Croix, le 24 septembre 2020 – Les citoyens de la MRC de Lotbinière et des municipalités de Fortierville, Parisville, Sainte-Françoise et Deschaillon-sur-Saint-Laurent verront le bac brun faire son arrivée dès le printemps 2021. Des tonnes de résidus verts et alimentaires seront ainsi détournés des lieux d'enfouissement pour être valorisés sous la forme de compost.

« C'est un projet très attendu par la population, nous sommes heureux de donner le coup d'envoi pour son implantation » mentionne M. Normand Côté, préfet de la MRC de Lotbinière. Au cours des prochaines semaines, la MRC débutera la campagne d'information nommée *La vie en brun* auprès des citoyens, afin de les informer de l'arrivée du bac brun et des bonnes pratiques à utiliser.

« La mise en place d'une 3^e voie de collecte est importante pour notre milieu. Il faut sensibiliser nos citoyens à cet effet et les informer de la répercussion de leur adhésion au projet » ajoute M. Côté. L'arrivée d'une plateforme de compostage permettra, entre autres, de prolonger la durée de vie du site d'enfouissement, de donner une seconde vie aux matières organiques en plus de contribuer concrètement à l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Pour en savoir plus, visitez le nouveau site Internet www.lavieenbrun.com.

Rappelons que l'objectif ultime étant d'éliminer complètement l'enfouissement des matières résiduelles, le gouvernement québécois souhaite que l'ensemble des citoyens aient accès à des infrastructures de collecte et de traitement de ces matières d'ici 2025.

- 30 -

Source:
Karine Thomassin
Conseillère - Communications
418 926-3407, poste 242
karine.thomassin@mrclotbiniere.org

Information :
Stéphane Breton
Technicien sénior – Environnement et Ingénierie
418 926-3407, poste 214
Stephane.breton@mrclotbiniere.org



L'AGRILE DU FRÊNE DANS LE MILIEU AGRICOLE : RESTONS TOUJOURS VIGILANTS!

Cet été, Fertior et le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy (CERFO) ont réalisé une deuxième et dernière année de dépistage de l'agrile du frêne en milieu agricole, un ravageur qui s'attaque exclusivement aux frênes et qui peut les tuer en quelques années. Ce sont 27 pièges qui ont été installés, dans le but de vérifier la présence de l'insecte ravageur. Des producteurs agricoles de la ville de Lévis et des MRC de La Nouvelle-Beauce, de Bellechasse, de Lotbinière et de Montmagny ont participé au projet.

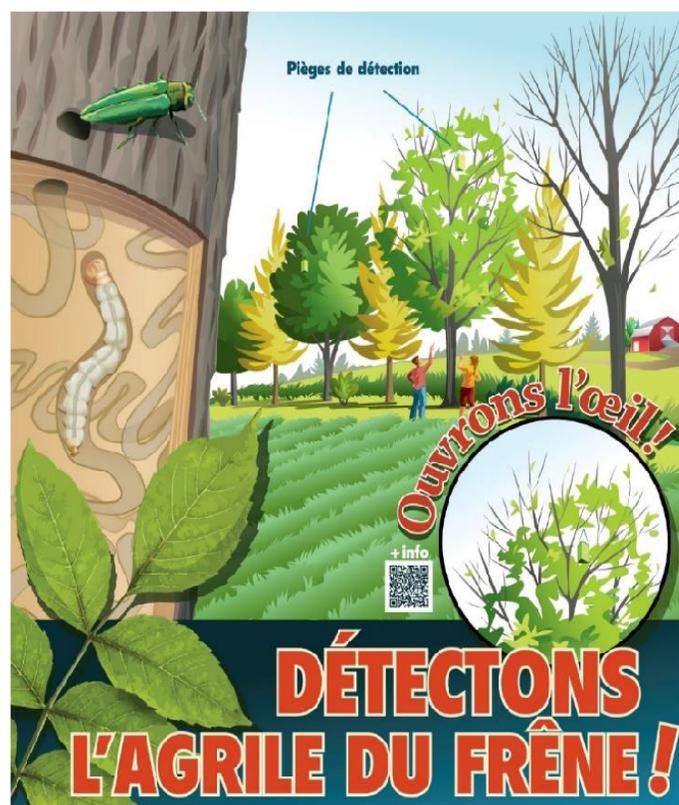
La présence de l'agrile ayant été détectée, il est important de rester vigilant et surtout d'**anticiper la perte malheureusement attendue de frênes dans un futur pouvant être relativement proche**. Il est donc fortement recommandé de planter dès maintenant plusieurs autres espèces à côté de vos frênes même s'ils sont encore sains afin de prendre de l'avance et d'assurer la présence continue d'arbres si vos frênes périclitent.

Si vous souhaitez avoir plus de renseignements sur l'agrile du frêne, vous pouvez consulter ce [dépliant d'information](#) ou communiquer avec :

Marie-Christine Gauvreau
marie-christine.gauvreau@fertior.com
418 475-4475, poste 229

Emmanuelle Boulfroy
e.boulfroy@cerfo.qc.ca
418 659-4225, poste 2506

Ce projet est financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du programme Prime-Vert.



LE SAINTE-EMMÉLIE RESTO-PUB POUR EMPORTER

Dès le 1^{er} octobre, c'est avec le « cœur gros » que nous devons fermer notre salle à manger, nous allons donc passer au mode pour emporter.

Tout notre menu sera disponible.

N'hésitez donc pas à nous appeler pour passer une commande !!!

819-599-9995

lesainte-emmelie@videotron.ca

Suivez-nous sur FACEBOOK !

Heures d'ouverture
Jeudi au dimanche
De 11h à 20h

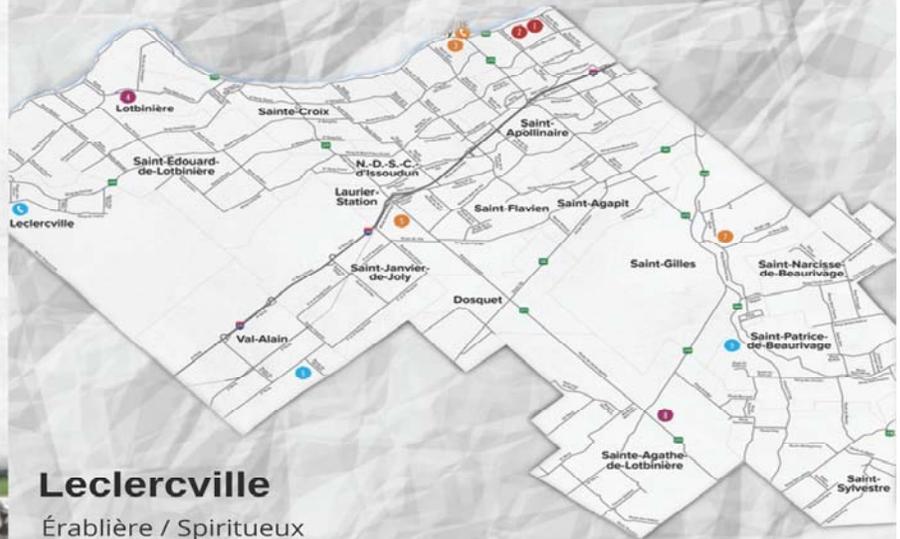


Lotbinière est fière de ses producteurs d'alcools locaux puisqu'ils sont nombreux et diversifiés.

Consultez l'onglet **À voir** du site goutezlotbiniere.com



Cet automne, parcourez la **Route des alcools d'ici** en Lotbinière et découvrez 10 producteurs et leurs produits, gagnants de nombreux prix prestigieux.



Leclercville

Érablière / Spiritueux

☎ **PORIS**
418 254-2322

NOS PARTENAIRES





Municipalité de Leclercville

1014, rue de l'Église
Leclercville (Québec) G0S 2K0
Tél. : 819 292-2331
Télécopieur : 819 599-0550
mun.leclercville@videotron.ca



Membres du conseil

Denis Richard Maire
Charles-Étienne Beaudet Conseiller #1
Francis Laliberté Conseiller #2
Sophie Bédard Conseillère #3
Bruno Desrochers Conseiller #4
Pierre-Yves Lemay Conseiller #5
Denis Auger Conseiller #6 et maire suppléant

Renseignements généraux

Directrice générale : Lucie Beaudoin

Directrice générale adjointe : Sylvie Lemay

Travaux publics :

Les Entreprises Édouard Paquette (418) 971-0055

Permis et location de salles :

Sylvie Lemay (819) 292-2331

Préposé à l'entretien :

Nicole Beaudet (819) 292-2331

Location Chalet des loisirs :

Sylvie Lemay (819) 292-2331

Fabrique:

Rachel Héroux (819) 292-2769

OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Mardi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Jeudi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00